



No de résolution
ou annotation



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine, tenue le 17 décembre 2024, à 19 h 30, à l'hôtel de ville, sis au 5465, boulevard Marie-Victorin, Ville de Sainte-Catherine, sous la présidence de M^{me} Jocelyne Bates, mairesse.

Sont présents :

M^{me} Jocelyne Bates, mairesse
M^{me} Isabelle Morin, conseillère
M. Martin Gélinas, conseiller
M^{me} Annick Latour, conseillère
M. Sylvain Bouchard, conseiller
M^{me} Marie Levert, conseillère
M. Michel LeBlanc, conseiller

Sont également présentes :

M^{me} Laurence-Thalie Oberson, directrice générale adjointe
M^e Audrey-Maude Parisien, greffière
M^{me} Annie Lo, trésorière

323-12-24 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par: M^{me} la conseillère Marie Levert
Appuyé par: M. le conseiller Martin Gélinas
Et résolu à l'unanimité:

D'ADOPTER l'ordre du jour, avec les modifications suivantes :

- Retrait du point 3.3 intitulé « Approbation du budget révisé 2024 au 26 novembre 2024 - Office d'habitation de Roussillon »
- Retrait du point 3.4 intitulé « Approbation du budget révisé 2024 au 2 décembre 2024 - Office d'habitation de Roussillon »

----- 1RE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La première période de questions portant exclusivement sur les points de l'ordre du jour a alors lieu.

Aucun citoyen ne demande d'être entendu.

POINTS DE DÉCISION

324-12-24 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS CORRIGÉ - ANNÉES 2025, 2026 ET 2027

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* stipulant l'adoption, au plus tard le 31 décembre de chaque année, du programme des immobilisations de la Ville pour les trois années financières subséquentes;

CONSIDÉRANT la présentation aux citoyens du programme triennal d'immobilisations lors de la séance du 10 décembre 2024;

CONSIDÉRANT la conformité des montants mentionnés lors de la présentation;

CONSIDÉRANT toutefois que les montants indiqués dans la résolution numéro 292-12-94 sont erronés.



No de résolution
ou annotation

Il est proposé par: M. le conseiller Michel LeBlanc
Appuyé par: M^{me} la conseillère Marie Levert
Et résolu à l'unanimité:

D'ABROGER la résolution numéro 292-12-94.

D'ADOPTER le programme triennal d'immobilisations pour un montant total de 65 771 129 \$ réparti comme suit:

Année	Montant
2025	6 871 124 \$
2026	19 274 380 \$
2027	39 625 625 \$

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

325-12-24 APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ AU 26 SEPTEMBRE 2024 - OFFICE D'HABITATION DE ROUSSILLON

CONSIDÉRANT QUE l'Office d'Habitation de Roussillon a révisé son budget;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit approuver le budget de l'Office d'habitation de Roussillon.

Il est proposé par: M^{me} la conseillère Marie Levert
Appuyé par: M^{me} la conseillère Isabelle Morin
Et résolu à l'unanimité:

D'APPROUVER le budget révisé au 26 septembre 2024 de l'Office d'habitation de Roussillon.

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à l'Office d'habitation de Roussillon.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

326-12-24 AJUSTEMENT SALARIAL - BRIGADIERS SCOLAIRES - ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT le taux horaire actuel des brigadiers scolaires au montant de 26,94 \$;

CONSIDÉRANT l'augmentation salariale octroyée aux employés cols bleus, cols blancs et cadres de la Ville ainsi que les augmentations du marché dans les villes comparables;

CONSIDÉRANT le résultat de l'exercice du maintien de l'équité salariale au 31 décembre 2020 et le prochain exercice prévu à la fin de l'année 2025.

Il est proposé par: M. le conseiller Sylvain Bouchard
Appuyé par: M^{me} la conseillère Marie Levert
Et résolu à l'unanimité:

D'INDEXER le taux horaire des brigadiers scolaires pour l'année 2025 de la façon suivante:

Année	Indexation	Nouveau taux horaire
2025	+ 2,75%	27,68 \$

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.



No de résolution
ou annotation

327-12-24 **DEMANDE D'ADOPTION - PLAN D'ACTION CULTUREL 2025-2027**

CONSIDÉRANT la volonté municipale de favoriser la participation et l'intégration de tous les citoyens à la vie culturelle de Sainte-Catherine;

CONSIDÉRANT la volonté municipale de poursuivre et multiplier les actions en culture par le biais de l'entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications;

CONSIDÉRANT les consultations citoyennes déployées au printemps 2024 pour l'élaboration du plan d'action culturel 2025-2027;

CONSIDÉRANT le désir de la Ville d'affirmer son leadership en matière de développement culturel;

CONSIDÉRANT l'importance de prioriser la culture comme 4e pilier du développement durable;

Il est proposé par: M. le conseiller Martin Gélinas
Appuyé par: M^{me} la conseillère Isabelle Morin
Et résolu à l'unanimité:

D'APPROUVER le plan d'action culturel 2025-2027.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

328-12-24 **DEMANDE DE REPORT DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES - PROJET D'ŒUVRE D'ART - EXERCICE FINANCIER 2025**

CONSIDÉRANT la subvention reçue du ministère de la Culture et des Communications pour la réalisation d'une œuvre d'art sur le site communément nommé " Histoires de pêche ";

CONSIDÉRANT QUE le projet répond aux objectifs d'améliorer le cadre de vie dans le processus d'aménagement culturel du territoire et de mettre en lumière les éléments distinctifs permettant de reconnaître la singularité culturelle de la communauté de Sainte-Catherine ainsi que de faire connaître celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE le projet de réalisation de l'œuvre d'art pour le site " Histoires de pêche " est en cours de réalisation;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de poursuivre la réalisation de cette œuvre d'art;

CONSIDÉRANT les crédits budgétaires disponibles dans le cadre de l'exercice financier 2024.

Il est proposé par: M^{me} la conseillère Annick Latour
Appuyé par: M. le conseiller Martin Gélinas
Et résolu à l'unanimité:

DE REPORTER à l'exercice financier 2025, les crédits budgétaires résiduels disponibles à l'exercice financier 2024 attribués à la réalisation de l'œuvre d'art.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

329-12-24 **AUTORISATION DE SIGNATURE - CONVENTION 2025 - PROGRAMME D'INTERVENTION JEUNESSE**

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'Intervention Jeunesse a pour mission de tenir un lieu de rencontre animé pour les jeunes de 12 à 17 ans par le biais de la Maison des jeunes Équinox;

CONSIDÉRANT le soutien financier par la Ville du Programme d'Intervention Jeunesse depuis sa création;

CONSIDÉRANT QUE l'entente « Convention relative à la contribution financière » pour l'année 2024 entre le Programme d'Intervention Jeunesse et la Ville vient à échéance le 31 décembre 2024;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite renouveler sa contribution financière avec le Programme d'Intervention Jeunesse pour une durée d'une année;

CONSIDÉRANT la nécessité de signer une nouvelle « Convention relative à la contribution financière » entre le Programme d'Intervention Jeunesse et la Ville.

Il est proposé par: M^{me} la conseillère Isabelle Morin
Appuyé par: M^{me} la conseillère Annick Latour
Et résolu à l'unanimité:

D'AUTORISER la directrice du Service sports, culture, loisirs et vie communautaire (ou son remplaçant au besoin) à signer pour et au nom de la Ville, l'entente « Convention relative à la contribution financière » avec le Programme d'Intervention Jeunesse de Sainte-Catherine pour l'année 2025, ainsi que tout autre document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

330-12-24 AUTORISATION DE SIGNATURE - CONVENTION RELATIVE À LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE - TRAVAIL DE MILIEU – ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT QUE le travail de milieu existe sur le territoire depuis 2001;

CONSIDÉRANT QUE le projet Travail de milieu a été mis en place en 2018 avec la collaboration du Programme d'Intervention Jeunesse de Sainte-Catherine et la Maison des jeunes l'Antidote de Candiac;

CONSIDÉRANT QUE le financement du travail de milieu est un enjeu important afin de maintenir un service adéquat à la population;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action en sécurité publique de la Ville financé par le ministère de la Sécurité publique dégage un surplus reporté au premier trimestre de l'exercice financier 2025;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique est en accord avec le transfert du surplus du plan d'action en sécurité publique de la Ville au programme d'intervention jeunesse volet Travail de milieu pour cette même période.

Il est proposé par: M^{me} la conseillère Isabelle Morin
Appuyé par: M^{me} la conseillère Annick Latour
Et résolu à l'unanimité:

D'AUTORISER la directrice du Service sports, culture, loisirs et vie communautaire (ou son remplaçant au besoin) à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente Convention relative à la contribution financière de la Ville de Sainte-Catherine au Programme d'intervention jeunesse pour le volet Travail de milieu pour l'année 2025 ainsi que tout autre document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

D'AUTORISER la contribution financière de 5 000 \$.

D'AUTORISER l'attribution des crédits budgétaires résiduels disponibles du plan d'action en sécurité publique à l'exercice financier 2024 au Programme d'intervention jeunesse pour le volet Travail de milieu pour l'exercice financier 2025, conditionnellement à la réception des données statistiques du dernier trimestre de l'exercice financier 2024.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

331-12-24 AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2025-2027 - MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT QUE la culture est un des quatre piliers de la Politique de développement durable *Empreinte d'avenir, l'héritage de demain*;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT la fin du terme de l'entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications (l' « Entente ») au 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT la volonté du ministère de prolonger l'Entente avec la Ville de Sainte-Catherine pour une période de 3 ans soit de 2025 à 2027;

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement de l'Entente répond aux objectifs de la Politique culturelle d'Art et de racines, la culture prend vie.

Il est proposé par: M. le conseiller Michel LeBlanc
Appuyé par: M^{me} la conseillère Isabelle Morin
Et résolu à l'unanimité:

D'AUTORISER la directrice du Service sports, culture, loisirs et vie communautaire (ou son remplaçant au besoin) à signer pour et au nom de la Ville, l'entente de développement culturel 2025-2027 avec le ministère de la Culture et des Communications, de même que tout autre document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

332-12-24 AUTORISATION DE SIGNATURE - AVENANT DE PROLONGATION - ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL - MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT la signature d'une entente de développement culturel (l'«Entente ») avec le ministère de la Culture et des Communications;

CONSIDÉRANT l'arrivée du terme de ladite Entente au 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT la volonté des parties de signer un avenant afin de reconduire l'Entente jusqu'au 30 juin 2027.

Il est proposé par: M^{me} la conseillère Annick Latour
Appuyé par: M^{me} la conseillère Isabelle Morin
Et résolu à l'unanimité:

D'AUTORISER la directrice du Service sports, culture, loisirs et vie communautaire (ou son remplaçant au besoin) à signer, pour et au nom de la Ville, tout avenant de prolongation de l'entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications, de même que tout document jugé utile et nécessaire à la présente résolution.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

333-12-24 AJOUT AU CONTRAT - HONORAIRES - CONFECTION DES PLANS ET DEVIS PHASE 2

CONSIDÉRANT le contrat octroyé à la firme de génie-conseil BHP Experts-Conseils suite à un appel d'offres public pour la réalisation des plans et devis pour le projet de construction d'une collectrice entre la Route 132 et le boulevard Saint-Laurent, ainsi que la placette des Cageux;

CONSIDÉRANT les activités de conception déjà réalisées dans le cadre de ce mandat;

CONSIDÉRANT le besoin de modifier substantiellement les plans et devis pour le lancement de l'appel d'offres de services pour la réalisation des travaux de réfection de la rue Léo existante en 2025;

CONSIDÉRANT le besoin d'assistance technique complémentaire pour lesdits travaux pour l'année 2025;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme de génie-conseil BHP Experts-Conseils pour réaliser les demandes additionnelles.

Il est proposé par: M. le conseiller Michel LeBlanc
Appuyé par: M. le conseiller Sylvain Bouchard
Et résolu à l'unanimité:

D'AUTORISER l'ajout au contrat d'une somme de 107 789,06 \$ toutes taxes incluses à la firme de génie-conseil BHP Experts-Conseils (BHP) pour la poursuite de son mandat.

QUE cette dépense soit financée par le règlement d'emprunt numéro 891-22.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTION DE RÈGLEMENT

334-12-24 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 918-24 DÉCRÉTANT LES TAXES ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance tenue le 10 décembre 2024, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a également été déposée le 10 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été suivies et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent ainsi à sa lecture aux présentes;

Il est proposé par: M^{me} la conseillère Annick Latour
Appuyé par: M. le conseiller Martin Gélinas
Et résolu à l'unanimité:

D'ADOPTER, sans modification, le règlement numéro 918-24.

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution.

----- 2E PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La deuxième période de questions du public portant exclusivement sur les points de l'ordre du jour a alors lieu.

Les citoyens suivants demandent d'être entendus :

- M. Michel Vachon;
- Mme Anne Gadoury
- M. Rock Caron
- M. Denis Huet

335-12-24 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Gélinas
Appuyé par : M. le conseiller Sylvain Bouchard
Et résolu à l'unanimité:

QUE la séance soit levée. Il est 19h50.

M^{me} Jocelyne Bates
Mairesse

M^e Audrey-Maude Parisien
Greffière



No de résolution
ou annotation

Je soussignée, certifie par la présente, que la Ville de Sainte-Catherine dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 17 décembre 2024.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

Annie Lo, directrice des Services financiers et trésorière



**No de résolution
ou annotation**